



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût des billets de train à grande vitesse (TGV) en France

Question écrite n° 11154

Texte de la question

M. Victor Catteau appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le coût des billets de train à grande vitesse (TGV) en France. Si la voiture est encore le moyen de transport le plus plébiscité par les Français, le train doit à l'avenir s'installer comme un premier choix viable, alternative à d'autres moyens plus émetteurs de CO₂. Or et comme le constatent quotidiennement les Français, il est parfois moins coûteux d'effectuer des trajets entre deux grandes villes françaises en avion ou en voiture plutôt qu'en TGV. Dans un contexte financier et d'inflation inédit, où presque 40 % des Français n'ont pas la chance de partir en vacances, il est tout à fait compréhensible qu'ils se tournent vers les moyens de transports les plus abordables. La conscience écologique qui se développe depuis plusieurs décennies ne sera jamais mise à profit si les ressources financières ne permettent pas, à tous, de vivre en respectant la planète. Si la France veut tenir son ambition de représenter demain, une puissance écologique à l'échelle européenne et mondiale, il est impératif que son réseau ferroviaire, existant et déjà très développé, soit mis au service des Français, en respectant leur pouvoir d'achat. Il s'interroge donc sur les solutions que le Gouvernement envisage pour réduire les coûts des billets de TGV en France.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à l'accessibilité de l'ensemble des tarifs des transports publics, d'une manière générale, et à celle des tarifs voyageurs de la SNCF, en particulier. Comme l'ensemble des secteurs économiques, le ferroviaire doit faire face depuis 2022 à une forte hausse de ses coûts, notamment pour ce qui concerne les achats d'énergie. Cette situation a conduit la SNCF à procéder à une augmentation de ses tarifs. A la demande du Gouvernement, l'entreprise a toutefois mis en place un bouclier tarifaire pour limiter cette hausse. La majoration tarifaire (5%) est ainsi inférieure à l'inflation constatée en 2022 (6,2%) ainsi qu'à l'augmentation des coûts pour la circulation des TGV en 2023 (13%). Outre les tarifications sociales mises en œuvre à la demande des pouvoirs publics, la SNCF s'efforce également de maintenir des prix accessibles pour tous les voyageurs grâce à son système de tarification flexible et au développement de son offre OUIGO. Par ailleurs, les nouvelles cartes commerciales « Avantages » de SNCF Voyageurs lancées par l'entreprise en juin 2021 offrent, en plus d'une réduction de 30 % sur les trajets (60 % pour les enfants), des prix plafonnés disponibles jusqu'en dernière minute et les jours de grands départs. Ces offres, mises en œuvre en juin 2021, ont contribué à faire baisser les prix effectivement payés par les usagers de 7 % en 2022 par rapport à l'année 2019 (année référence pré-covid). Ce constat témoigne de la politique tarifaire différenciée conduite par la SNCF et de son appropriation croissante par des clients qui accèdent de plus en plus à des billets à prix réduit. Pour aller plus loin et favoriser l'accessibilité du train au plus grand nombre, le Président de la République a annoncé être favorable à créer un passe rail sur le modèle existant en Allemagne, avec toutes les régions qui seraient prêtes à le faire avec l'Etat, sur le périmètre des TER et des trains d'équilibre du territoire (TET). C'est en ce sens que le ministre délégué chargé des transports vient d'engager les discussions avec les régions.

Données clés

Auteur : [M. Victor Catteau](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11154

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7877

Réponse publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8886